

Ivry/Seine, le 14 novembre 2018

COMMUNIQUE DU MAIRE D'IVRY SUR SEINE

Interdictions de circulation en juillet : de la poudre aux yeux

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris vient de voter l'interdiction de circulation des véhicules classés Crit'Air 5 dans le périmètre intra-A86 à partir de juillet 2019. Cette zone à faible émission (ZFE) s'étendra progressivement aux véhicules classés Crit'Air 4, 3 puis 2 jusqu'à l'interdiction totale des véhicules thermiques d'ici 2030. Ce calendrier est injuste et son efficacité reste à démontrer, je tenais à vous exposer les raisons pour lesquelles j'ai voté contre.

Pour Ivry, ce sont près de 2500 véhicules qui sont concernés par l'interdiction de circulation dès juillet 2019, 4500 de plus pour 2021, 10 000 supplémentaires pour 2024, sur le parc de 23 000 véhicules particuliers immatriculés dans la ville.

Si je partage évidemment la nécessité d'améliorer la qualité de l'air métropolitaine et de préserver la santé de ses habitants, je regrette la méthode et le calendrier proposés, qui pénaliseront les habitants sans permettre d'apporter une réponse réelle aux enjeux.

Le réseau des transports en commun ne répond pas aujourd'hui aux besoins des habitants pour leurs déplacements et est insuffisant. Le maillage de banlieue n'a rien à voir avec celui de Paris (qui a instauré une ZFE sur son territoire), et nombreux sont les habitants ne pouvant pas se passer de leur véhicule pour aller travailler.

Les transports en commun existants sont saturés et ne pourront accueillir les ménages concernés. Ainsi, peu d'habitants seront en mesure d'échanger leur voiture pour les transports en commun.

Le dispositif d'aide à l'achat d'un véhicule propre est insuffisant et ne permettra pas aux classes moyennes et populaires de changer de voiture. Le reste à charge pour l'achat d'une nouvelle voiture serait de

10 000€ pour un ménage non imposable, de 18 000€ pour un ménage imposable. Seuls les ménages disposant déjà des ressources pourraient solliciter les aides proposées, c'est pourquoi je milite pour une revalorisation de ces aides.

Le véhicule électrique est-il propre ? La Métropole souhaite favoriser l'usage de véhicules électriques dont le caractère « propre » est discutable. L'ADEME souligne notamment que les véhicules électriques consomment beaucoup à la production et ne dégagent pas un bénéfice environnemental évident. **La décision métropolitaine ne rompt pas avec la logique de la voiture individuelle.**

En l'absence de solutions de transport alternatives, la ZFE s'apparente surtout à une mesure de communication, sans impact réel sur la qualité de l'air. Une décision hypocrite, mais aux conséquences réelles pour les habitants concernés par l'interdiction de circulation.

L'usage élevé de la voiture en banlieue parisienne relève de 50 ans de politique nationale du tout-voiture et d'un sous-investissement chronique dans les transports en commun. **Faire reposer la responsabilité de la pollution sur le dos des habitants, c'est donc leur infliger une double peine.**

Le meilleur moyen de préserver la qualité de l'air et la santé des habitants reste de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle. C'est pourquoi reporter l'interdiction de circulation à l'arrivée des transports en commun structurants sur la ville T9, TZEN5, c'est-à-dire à horizon 2020, aura un impact beaucoup plus fort sur la qualité de l'air. D'ici là, il convient de favoriser les modes actifs (vélo, marche) au sein de la ville.

Enfin, au sein de la Métropole du Grand Paris, il est indispensable de promouvoir un **développement urbain plus équilibré** entre l'Est et l'Ouest, visant à permettre à chacun de vivre et travailler dans un bassin de vie à taille humaine, limitant ainsi les déplacements inutiles.

Plus généralement nous avons besoin de remettre la démocratie au cœur de la métropole et de sortir les débats de son Conseil centralisé, pour porter ses débats structurants auprès des habitants.

Contact presse : Julien Pontes, Directeur de cabinet - 01 49 60 24 23

www.lvry94.fr

www.facebook.com/ivry94

www.twitter.com/mairieivry